

# COMMUNE DE LE HOUGA

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE

DU MARDI 21 MARS 2023

Le vingt et un Mars 2023, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

**Présents** : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BARBE Guilaine, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude,

**Procurations** : Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur SAINT LANNES Claude a été désigné secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

#### **03. 23. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 15 Février 2023**

#### **03.23. II- Approbation des Comptes de Gestion 2022 – Vote des Comptes Administratifs 2022 et affectation des résultats 2022 aux budgets 2023**

- Commune
- Multiservices
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois

**03. 23. III – Devis travaux isolation par l'extérieur de l'école et changement de la chaudière**

**03. 23. IV – Mise à jour du plan de financement des travaux d'isolation par l'extérieur et changement de la chaudière.**

**03. 23. V – Convention de partenariat Commune/Croix Rouge Bus dentaire**

**03. 23. VI – Demande de subvention**

**03. 23. VII – Vœu relatif aux problèmes d'orientations des évacuations sanitaires**

**03. 23. VIII – Divers**

***La séance est ouverte à 19 h 00***

**03. 23. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 15 Février 2023**

Madame le Maire interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du 15 février 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation des membres de l'assemblée.

**03.23. II- Approbation des Comptes de Gestion 2022 – Vote des Comptes Administratifs 2022 et affectation des résultats 2022 aux budgets 2023**

- Commune
- Multiservices
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois

**COMPTES DE GESTION 2022**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune du receveur municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Multiservices du receveur municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Lotissement les Mimosas du receveur municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Lotissement le Petit Bois du receveur municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Madame le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs.

### **Section de fonctionnement :**

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 1 168 551,84 €. Le montant des dépenses réelles s'élève à 1 126 330,39 € ,
- Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire, il est de 33,41% (37,65 % en 2021).
- Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 3 686 453,12 € avec l'excédent reporté de 2021 d'un montant de 2 159 166,74 €. Le montant des recettes réelles s'élève à 1 527 286,38 €
- Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 105,39 % (105,66 % en 2021)
- Le taux d'endettement par habitant est en baisse de -12,15 % soit - 84. €/habitant, pas de nouveaux emprunts.

### **Section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 291 776,32 € (726 735,21 € en 2021) pour un total de recettes de 227 672,84 € (418 983,41 € en 2021). En résulte un déficit d'investissement de 64 103,48 € auquel s'ajoute le déficit reporté de 2021 d'un montant de 135 852,02 €.

Pour l'année 2022 la section investissement a un déficit cumulé de 199 955,50 €.

Le déficit de restes à réaliser s'élève à 307 562,73€ (561 456,12 € en dépenses moins 253 893,39 € en recettes).

Le pourcentage des crédits consommés pour la section investissement est de 22,36 % (36,57 % en 2021) et celui des recettes d'investissement est de 11,90 % (29,71 % en 2021)

La présentation terminée et conformément à l'article L.121-14 du CGCT, Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

- **Commune :**

Monsieur Hervé GAÜZERE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2022 de la commune au vote.

<b>Section Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>	1 168 551,84 €	<b>Recettes</b>	1 527 286,38 €	Résultat	358 734,54 €
			Résultat Reporté		2 159 166,74 €
			Résultat Global		2 517 901,28 €
<b>Section Investissement</b>					
<b>Dépenses</b>	291 776,32 €	<b>Recettes</b>	227 672,84 €	Résultat	-64 103 ,48, €
			Résultat reporté		-135 852,02 €
			Résultat Global		-199 955,50 €
			<b>Résultat de clôture global</b>		<b>2 317 945,78 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2022 de la commune.**

- **Multiservices**

Monsieur Hervé GAÜZERE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2022 du Multiservices au vote.

<b>Section Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>	11 100,03 €	<b>Recettes</b>	19 826,88 €	Résultat	8 726,85€
			Résultat Reporté		43 971,41 €
			Résultat Global		52 698,26€
<b>Section Investissement</b>					
<b>Dépenses</b>	7 917,43 €	<b>Recettes</b>	9 050,04 €	Résultat	1 132,61 €
			Résultat reporté		12 863,58 €
			Résultat Global		13 996,19 €
			<b>Résultat de clôture global</b>		<b>66 694,45 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2022 du Multiservices.**

- **Lotissement les Mimosas :**

Monsieur Hervé GAÜZERE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2022 du Lotissement les Mimosas au vote.

<b>Section Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>	0 €	<b>Recettes</b>	0€	Résultat	0 €
			Résultat Reporté		43 128,53 €
			Résultat Global		43 128,53 €
<b>Section Investissement</b>					
<b>Dépenses</b>	0 €	<b>Recettes</b>	0 €	Résultat	0 €
			Résultat reporté		-71 396,52 €
			Résultat Global		-71 396,52 €
			<b>Résultat de clôture global</b>		-28 267,99 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du Lotissement les Mimosas.**

- **Lotissement le Petit Bois :**

Monsieur Hervé GAÜZERE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2022 du Lotissement le Petit Bois au vote.

<b>Section Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>	782,17 €	<b>Recettes</b>	13 598,64 €	Résultat	12816,47 €
			Résultat Reporté		-2 020,36 €
			Résultat Global		10 796,11 €
<b>Section Investissement</b>					
<b>Dépenses</b>	0 €	<b>Recettes</b>	0 €	Résultat	0 €
			Résultat reporté		-220 788,17 €
			Résultat Global		-220 788,17 €
			<b>Résultat de clôture global</b>		-209 992,06 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2021 du Lotissement le Petit Bois.**

Madame le Maire réintègre la salle des délibérations.

### **AFFECTATION DE RESULTATS**

- **Commune**

**Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2022 et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2022 du budget principal de la commune de la manière suivante :**

**Investissement :**

Article 001 : déficit d'investissement reporté	199 955,50 €
Article 1068 : Affectation complémentaire en réserve	507 518,23 €

**Fonctionnement :**

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	2 010 383,05 €
--------------------------------------------------	----------------

• **Multiservices**

**Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2022 et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2022 du budget Multiservices de la manière suivante :**

**Investissement :**

Article 001 : Excédent d'investissement reporté	13 996,19 €
-------------------------------------------------	-------------

**Fonctionnement :**

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	52 698,26 €
--------------------------------------------------	-------------

• **Lotissement les Mimosas**

**Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2022 et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2022 du budget Lotissement les Mimosas de la manière suivante :**

**Investissement :**

Article 001 : Déficit d'investissement reporté	71 396.52 €
Article 1068 : Affectation complémentaire en réserve	0 €

**Fonctionnement :**

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	43 128 ,53 €
--------------------------------------------------	--------------

• **Lotissement le Petit Bois**

**Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2022 et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2022 du budget Lotissement le Petit Bois de la manière suivante :**

**Investissement :**

Article 001 : Déficit d'investissement reporté	220 788,17 €
------------------------------------------------	--------------

### **Fonctionnement :**

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté 10 796,11 €

### **03. 23. III – Devis travaux isolation par l'extérieur de l'école et changement de la chaudière**

Dans le cadre des travaux d'isolation de l'école élémentaire Madame Le Maire présente les devis :

#### **Isolation par l'extérieur :**

Entreprise SAS MARQUE : 59 915 ,99 € H.T.  
Entreprise BATTAGLIA : 60 335 € H.T

#### **Isolation par l'intérieur :**

Entreprise SARL ACCACIO : 11 982 ,50 € H.T.  
EURL PELLARINI : 14 697 € H.T.

### **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **de retenir :**

**\* l'offre de l'entreprise SAS MARQUE- 32720 VERGOIGNAN pour un montant de 59 915,99 € H.T. soit 63 371,37 T.T.C**  
**\* l'offre de l'entreprise SARL ACCACIO – 32 110 URGOSSE pour un montant de 11 982,50 € H.T. soit 14 379 € T.T.C**

- **Autorise Madame le Maire à signer les devis ci-dessus mentionnés,**
- **Autorise le paiement par acompte des factures.**

### **03. 23. IV – Mise à jour du plan de financement des travaux d'isolation par l'extérieur et changement de la chaudière.**

Madame le Maire rappelle la délibération du 07 décembre 2022 concernant la demande de subventions ainsi que le plan de financement pour les travaux d'isolation et changement de chaudière de l'école élémentaire. Madame le Maire indique à l'assemblée que ces travaux sont éligibles au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) à hauteur de 40 %.

Elle propose donc à l'assemblée de privilégier la demande de fonds vert à la DETR (subventionné à hauteur de 30 %) et propose à l'assemblée de valider le nouveau plan de financement sur la base des prévisions chiffrées de 2022.

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</b>		<b>RECETTES PRÉVISIONNELLES</b>		
	Montant en € H.T			Montant en € H.T
Etude DPE	1 610,00			
Isolation extérieure	59 849,50	Fonds Vert	40 %	51 746,61
Isolation intérieure (Inclus plomberie, électricité peinture intérieure)	21 057,50	Région	30 %	38 809,96
Renouvellement Chaudière	46 849,52	Conseil Départemental	10 %	12 936,65
		Autofinancement	20 %	25 873,30
<b>TOTAL H.T</b>	<b>129 366,52</b>		<b>100 %</b>	<b>129 366,52</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité :**

- **Autorise Madame le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert,**
- **Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des services de la Région Occitanie,**
- **Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,**
- **Autorise Madame le Maire à ouvrir les crédits budgétaires au budget primitif 2023.**

### **03. 23. V – Convention de partenariat Commune/Croix Rouge Bus dentaire**

Madame le Maire informe l'assemblée que la Croix Rouge française propose des soins dentaires aux personnes en situation de précarité ou en défaut de soins dans le Bus Dentaire Gersois.

Elle indique que le Bus Dentaire Gersois va prochainement commencer des permanences sur la commune et précise, qu'il convient de signer une convention de partenariat avec la Croix Rouge afin de finaliser les formalités administratives.

Madame le Maire donne lecture de la convention.



**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Croix Rouge pour les permanences du Bus Dentaire Gersois.**

### **03. 23. VI – Demande de subvention**

Point reporté. Des précisions doivent être apportées à cette demande.

### **03. 23. VII – Vœu relatif aux problèmes d'orientations des évacuations sanitaires**

Madame Le Maire **EXPOSE** :

Un très grand nombre des interventions de secours à la personne qui se déroulent sur la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se termine au centre hospitalier d'Auch. Or les communes situées à l'ouest du département du Gers, parmi lesquelles figurent celles de notre communauté de communes, sont défavorisées par la distance de ce centre hospitalier qui se situe à environ une heure de route, tout comme celui de Condom.

Les interventions des pompiers sont souvent très longues provoquant une absence totale des moyens de secours durant ce laps de temps si plusieurs casernes de pompiers sont mobilisées en même temps.

Pour rappel, la clinique d'Aire sur l'Adour se situe à des distances beaucoup plus courtes des communes de notre communauté de communes, tout comme l'Hôpital de Mont-de-Marsan, mais ils ne se situent pas dans le Gers.

Lorsque les évacuations sont dirigées vers Auch ou Condom, les conséquences sont multiples : la prise en charge dans un centre de secours est retardée à cause de la durée de transport. Le temps passé sur les routes arrive à décourager les pompiers volontaires, mais aussi les employeurs qui laissent partir leurs employés pour sauver des vies, sans compter les coûts engendrés pour ces interventions (carburant, vacations,...). Mais le pire reste que la durée du trajet peut mettre en jeu le pronostic vital des patients évacués.

Il serait souhaitable que l'organisation des orientations des évacuations sanitaires soit raisonnée dans une logique territoriale de proximité indépendamment du découpage administratif. Cette démarche permettra en outre de soutenir les démarches entreprises par les communes le plus à l'ouest du département du Gers et notamment celle de Barcelonne-du-Gers.

Madame le Maire propose, au regard de ces différents constats, d'adopter un vœu visant à rationaliser l'orientation des évacuations sanitaires sur l'ouest gersois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le vœu ci-dessus exprimé de reconsidérer l'organisation des évacuations sanitaires du territoire communautaire en s'appuyant notamment sur les structures de soin landaises (clinique d'Aire sur l'Adour et hôpital de Mont-de-Marsan) plus proches,
- **Autorise**, Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

### **03. 23. VIII – Divers**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'acte de vente du terrain aux PEP 32 a été signé et que le permis de construire a été accordé.

Elle donne lecture :

- d'un courrier de Mademoiselle Julie GUICHANNÉ qui remercie le conseil municipal pour la subvention accordée dans le cadre d'un voyage scolaire.
- D'un courrier de la fédération de pêche proposant à la collectivité l'intervention, gratuite, d'agents de la fédération de pêche pour, entre autres, la surveillance des biens (déchets, incivilités).
- D'un courrier de la Peña La Suerte faisant un compte rendu du week-end du printemps culturel et remerciant la municipalité pour la mise à disposition des salles et arènes du HOUGA ainsi que la remise en état des talanquères

Monsieur GAUZERE Hervé rappelle la passation de commandement qui aura lieu le samedi 25 Mars 2023 à la caserne des pompiers.

Monsieur MATHIEU Jean Marie informe que Monsieur SAINT LANNES Claude et lui-même ont participé à la réunion du bureau du Club Cousayres Folgarien. Le CCF a remercié la commune pour les travaux qui ont été faits aux arènes et la pose des panneaux aux entrées de ville. Il sollicite également la collectivité pour la mise en place de jardinières en façade des arènes ainsi que leur arrosage.

Monsieur Bernard MENACQ s'interroge :

Situation du magasin GAMMVERT du Houga

« Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré l'entreprise VIVADOUR qui souhaite alerter les élus sur la situation du GAMM VERT et dont l'activité régresse. Madame le Maire demande aux élus d'avoir une réflexion sur d'éventuels rajouts de services afin de diversifier l'offre du magasin. »

- *Pourquoi les membres du Conseil n'ont-ils pas été invités à rencontrer la délégation de VIVADOUR quand elle a souhaité rencontrer le maire comme pour la Poste par exemple ?*

Madame le Maire lui indique que lors de la prise de rdv par les responsables de VIVADOUR, l'objet de la rencontre ne lui a pas été précisé et la présence du conseil municipal n'a pas été sollicitée.

- *Sur quels arguments chiffrés s'appuie la dite régression de l'activité du magasin ? Il y a sans doute des raisons invoquées mais aussi d'autres réalités locales en terme d'aménagement et de fonctionnement du magasin...*

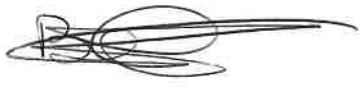










- La « réflexion des élus » souhaitée par Mme le Maire sur d'éventuelles modifications ou rajouts de services serait tout à fait compatible avec l'objet de la commission théorique « Développement économique »...

Madame le Maire précise que lors de la rencontre, avec les responsables de VIVADOUR, elle a soulevé qu'il y aurait une modernisation à étudier. Elle indique que la commission économique devra se réunir et à l'issue de cette réunion rencontrer les responsables de VIVADOUR ou éventuellement les convier à cette réunion. Elle précise également que des propositions devront être présentées rapidement.

Monsieur Éric GASPAROTTO précise que les horaires du magasin ne sont pas forcément adaptés et ne facilitent pas la fréquentation du magasin (fermeture le samedi notamment).

Monsieur Bernard MENACQ souhaite revenir sur la location des salles communales. Il s'interroge sur la location de la salle lors d'une projection de cinéma organisée par Monsieur DREANIC. La location ayant été faite au nom du tennis club. Monsieur Jean Marie MATHIEU précise qu'il ne s'agit pas d'une location ni d'une sous location les associations louant à titre gratuit.

**La séance est levée à 21 h 00**

<b>BARBE Guilaine</b>	<b>BIGOT Jean Jacques</b>	<b>DARZACQ Sandrine</b>
		
<b>DARZACQ DOAT Anne</b>	<b>DESJARDINS Lionel</b>	<b>GASPAROTTO Éric</b>
		
<b>GAÜZERE Hervé</b>	<b>LACAMPAGNE André</b>	<b>MANCIET Aline</b>
		
<b>MATHIEU Jean Marie</b>	<b>MENACQ Bernard</b>	<b>MESTRES Michèle</b>
		
<b>SAINT-LANNES Claude</b>	<b>TREMBLEY ARMENGOL Corinne</b>	
	EXCUSÉE PROCURATION	
<b>Le secrétaire de séance</b>	<b>Le Maire</b>	
<b>SAINT LANNES Claude</b>	<b>MME FEUILLET GALABERT Patricia</b>	
